



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 098-2023
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.144

Déposée le : 13.05.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Jeanneret (St-Imier, PLR) (porte-parole)
Pauli (Nidau, PLR)
Heyer (Perrefitte, PLR)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 08.06.2023

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -

Nouvel horaire CFF 2025 : Bienne et le Jura bernois parents pauvres ?

Le 5 mai dernier, les CFF ont annoncé le nouvel horaire 2025, qui entrera en vigueur le 15 décembre 2024. La refonte de cet horaire a été décidée par les CFF et la Conférence des transports de la Suisse occidentale (CTSO). Le canton de Berne fait partie de la CTSO et a donc, à ce titre, été associé à cette refonte. Il est prévu que les temps de parcours soient rallongés, et les trains de la ligne IC5 auront tous leur terminus à Lausanne. Ces trains IC5 feront désormais arrêt à Renens, où les clients voyageant notamment de Bienne à Genève devront changer de train. La ligne IC5 (pied du Jura) est empruntée par un grand nombre d'usagers et d'usagers domiciliés dans le canton de Berne, en particulier dans la région biennoise et le Jura bernois. La circulation entre l'Arc jurassien et l'Arc lémanique deviendra plus longue et donc moins attractive.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Est-ce que les communes du canton de Berne ont été consultées par celui-ci dans le cadre des discussions avec les CFF pour la refonte de l'horaire 2025 ?
2. Comment le gouvernement se positionne-t-il face à ces nouveaux horaires, qui péjorent l'accessibilité et l'attractivité du canton de Berne, en particulier de la région biennoise et du Jura bernois ?
3. Est-ce que le canton est prêt à rediscuter avec les CFF afin de trouver des solutions acceptables pour les usagers et les usagers bernois ?

Motivation de l'urgence : l'urgence s'explique par le fait que le nouvel horaire CFF vient d'être annoncé et doit entrer en vigueur en décembre 2024.

Destinataire
– Grand Conseil